

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 17 juin 2024 à 19h00
Présidence : M. Christophe Fürer
Salle Polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité incorpore, à l'huissier, à la secrétaire du Conseil, à la secrétaire communale, à la boursière, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Quatre membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 avril 2024
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Préavis n°02/2024 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 269'000.- pour l'étude de faisabilité et de projet de rénovation de l'auberge communale jusqu'à la mise à l'enquête publique
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°03/2024 relatif à la gestion et aux comptes 2023
7. Préavis n°04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget
8. Rapport des déléguées au Conseil intercommunal de l'Assagie
9. Rapport du Président
10. Rapport du Syndic
11. Nomination du Président
12. Nomination des Vice-Présidents
13. Nomination des Scrutateurs
14. Nomination des Scrutateurs suppléants
15. Nomination de la Commission de gestion
16. **Élection d'un délégué suppléant à l'ASSAGIE**
17. **Assermentation d'une nouvelle Conseillère Municipale**
18. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-six Conseillers participent à la séance, quatre excusés (M. F. Blanc, Mme C. Herzog, M. A. Magnollay, M. J.-L. Rochat). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Fürer - Président : je prierai les Conseillères et Conseillers qui désirent s'exprimer de lever la main et de se déplacer au micro une fois appelés. Vous pouvez rester au micro pendant la réponse afin de pouvoir apporter une précision ou demander un complément d'information si nécessaire.

Organisation du Conseil :

Voici les dates de nos séances pour cette année ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions. Pour les rapports, un seul exemplaire original papier suffit. Cet original peut être scanné et retourné par email pour les dates indiquées sur l'écran. Il faudra ensuite que l'original signé me soit remis au plus tard le soir de la séance.

Séances CC 2024	Remise des rapports	Commentaires
19 février – 20h	7 février	
15 avril – 20h	27 mars	
13 mai – 20h	1 ^{er} mai	<u>ANNULÉ</u>
17 juin – 19h	5 juin	Repas de fin d'année
30 septembre – 20h	18 septembre	
4 novembre – 20h	23 octobre	
9 décembre – 19h	27 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2024 : 3 mars // 9 juin // 22 septembre // 24 novembre.

Votations fédérales du 9 juin :

Le 9 juin, nous avons eu à dépouiller les votations fédérales et l'élection complémentaire pour la Municipalité d'Etoy. Voici les résultats pour les quatre objets présentés, avec une belle participation de plus de 50% :

- OUI à l'initiative d'allègement des primes ;
- NON à l'initiative pour le frein aux coûts ;
- NON à l'initiative pour la liberté et l'intégrité physique ;
- OUI à la loi sur l'électricité.

Élection complémentaire à la Municipalité :

Au niveau communal, nous avons une élection complémentaire pour la Municipalité suite à la démission de Mme Tania Séverin. Mme Marianne Reist a été élue au premier tour et nous pouvons la féliciter. Nous aurons l'occasion d'y revenir à la fin de la séance.

Petite anecdote : sur les sept bulletins divers, six concernaient des membres du Conseil et un notre ancien Syndic.

4. Confirmation de la Commission ad hoc pour le préavis n°02/2024 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'auberge communale

- M. C. Furer - Président : le préavis municipal n°02-2024 vous a été présenté le 11 décembre 2023. À ce moment-là, il avait été décidé que seule la Commission des finances devait se pencher sur le crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale.

À la réception du préavis, il est apparu que son périmètre dépassait le simple crédit d'étude, et que des réflexions sur le fond étaient aussi nécessaires. A partir de là, nous pouvions soit demander à la Commission des finances de se prononcer sur l'opportunité de l'étude en plus de l'aspect purement financier, comme autorisé par notre règlement, soit nommer une Commission ad hoc. Cette deuxième solution a été choisie, de concert avec la Municipalité, et le Bureau a procédé à la nomination de cinq Conseillères et Conseillers afin qu'ils puissent commencer leurs travaux avant les vacances d'été. Ont été nommés :

Mme S. Jara, M. S. Heiniger, M. T. Jakob, M. J. Lepori, M. L. Magnollay. Cette Commission s'est déjà réunie à deux reprises afin de discuter du préavis. J'aimerais souligner encore une fois que cette procédure accélérée a été décidée afin de retarder au minimum le traitement de ce préavis.

Avant de soumettre cette Commission ad hoc à votre vote de confirmation, j'aimerais vous laisser l'opportunité de poser des questions.

- M. M. Corthay : je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas été avertis par email ou autre moyen de cette décision un peu plus tôt au lieu d'apprendre cette nouvelle au moment de la convocation.

- M. C. Furer - Président : je n'ai pas de réponse à cette question, c'est un bon point, il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit, je n'y ai pas pensé.

Vote :

- d'accepter la composition de la Commission adhoc telle qu'actuellement proposée.

Accepté à la majorité, un avis contraire, une abstention.

5. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Fernandez - Syndic

Nous avons pensé que cet été vous auriez envie de faire un peu de sport pour arriver en forme à la rentrée. Nous mettons donc à votre disposition le pump track tour du 26 juillet au 28 août sur lequel vous pourrez essayer vos patinettes, vélos, trotinettes et autres. Il sera installé pendant tout un mois à la salle polyvalente, sur le parking du haut, près du street workout. Je vous encourage à y venir, avec vos enfants et pensez aux protections.

b) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 83 – Le Prieuré 4 – rénovation intérieure d'une maison familiale et changement d'affectation d'un garage en habitation ;
- Parcelle 57 – Bas-du-Rossé 21 – remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1525 – Route Suisse 8A – aménagement intérieur du local commercial pour la création d'un restaurant, mise en place d'un dégraisseur en sous-sol et d'un monobloc de ventilation en toiture ;
- Parcelle 1525 – Route Suisse 8A – installation d'une chambre froide dans un restaurant au Centre I-life ;
- Parcelle 1610 – Bas-du-Rossé 7 – réaménagements des logements ;
- Parcelle 1156 – Pra-Riondet 31 – aménagements extérieurs ;
- Parcelle 1608 – Route de l'Industrie 10b – places de stationnement existantes transformées en places de recharge pour véhicules électriques ;
- Parcelle 1503 – Route d'Allaman 30D – installation d'un cabanon ;
- Parcelle 1309 – Route de la Gare 42 – remplacement du jardin d'hiver en véranda ;
- Parcelle 1554 – Route de la Gare 20 – transformation de la façade et du vitrage sud.

c) Mme T. Séverin - Municipale

Dernière communication pour moi, sans image car c'est une information qui n'est pas très graphique. Selon confirmation dans la presse, après concertation, les Communes de l'ASSAGIE (Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel – Etoy) ont décidé de se retirer de l'AJEMA (Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) pour août 2025. À part Buchillon qui vote demain, toutes les Communes ont validé les nouveaux statuts. On estime qu'il vaut mieux à présent travailler sur notre périmètre pour constituer un réseau d'accueil plus conforme aux attentes de notre population. Il faut savoir que Morges a aussi annoncé son intention de sortir de l'AJEMA donc il semble qu'on ait pris le train un peu avant tout le monde mais que c'est un train qui commence à avoir du monde à bord.

6. Préavis n°03/2024 à la gestion et aux comptes 2023

M. C. Furer - Président : je remercie la Municipalité et la boursière Mme I. Ciampi pour le préavis et son annexe. Ces deux documents contiennent de nombreuses et claires explications qui ont su je l'espère vous guider dans leur lecture. Je remercie aussi la médiathèque et le centre des jeunes pour leurs rapports d'activités complets et très informatifs. Je passe la parole à la rapporteuse de la Commission de gestion pour la lecture des conclusions de son rapport.

Mme H. Laurent lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. Furer - Président : les conclusions sont identiques à celles du préavis initial. J'ouvre la discussion. Nous allons procéder en deux temps comme d'habitude : nous commencerons pas les questions d'ordre général puis nous pourrons ensuite éplucher les comptes page par page.

- M. T. Creteigny : le montant des équivalents plein temps sur la Commune n'est pas mis à jour, le total est donc faux en page 2, on devrait être à 14.9. L'an passé nous avons parlé de formation en sécurité et d'authentification multifacteur, est-ce que c'est en place à présent ?

- M. C. Viquerat - Municipal : sur l'aspect sécurité informatique, tout le monde n'a pas encore été formé, c'est prévu pour cet automne en principe, pour la formation et l'authentification multifacteur.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic confirme que l'erreur en page 2 est due à un « copier-coller » et prend note pour l'an prochain.

- M. M.-O. Christinat : j'ai un peu étudié le rapport de la médiathèque, très bien fait, très agréable à lire. L'augmentation des fréquentations est réjouissante. Je regrette peut-être le manque de données financières comptables. Mais j'aimerais surtout signaler un déséquilibre de soutiens entre bibliothèque et ludothèque, et qui n'est pas d'aujourd'hui. Les deux ont des fréquentations en hausse, davantage pour la ludothèque, qui fonctionne avec seulement 20% de contrat fixe pour la responsable, et trois quarts avec des bénévoles, dont la responsable. Pour l'avenir de ce service très apprécié, il sera donc nécessaire de "renforcer les équipes".

Je me réjouis donc que le rapport de gestion de la Municipalité aille dans ce sens, en page 18, je cite : "Si elles se confirment, ou se poursuivent, ces hausses de fréquentation devront à terme s'accompagner d'un renforcement de nos équipes." Personnellement je pense que pour la ludothèque le court terme est déjà là.

- Mme T. Séverin - Municipale : merci pour cette interpellation, je ne parlerais pas de déséquilibre car ce sont traditionnellement deux modèles différents de gestion : à la médiathèque on a effectivement deux personnes salariées pour 50% au total je crois, la ludothèque fonctionne avec la ludothécaire responsable et une grande équipe de bénévoles. On est effectivement conscients qu'il y a une hausse de fréquentation, des prêts, d'emprunts...qui causent une charge de travail qui s'accroît d'année en année. Quelque part on est presque victimes de notre succès car on a beaucoup de personnes qui viennent aussi des Communes voisines : en terme de ludothèque Saint-Prex n'a plus rien, les gens allaient à Morges mais c'est compliqué de s'y garer, ils découvrent Etoy qu'ils trouvent super, invitent leurs copains, leurs voisins... C'est quelque chose qu'on surveille, qu'on a déjà évoqué, c'est compliqué de recruter des bénévoles, la disponibilité des gens est limitée. On sait aussi que notre ludothécaire responsable va prendre sa retraite dans un peu plus d'une année, il y a donc des réflexions en cours sur le meilleur modèle à appliquer à l'avenir pour continuer à avoir un service de qualité : est-ce qu'il faut garder deux équipes ou pas, à quel taux... Cette hausse de fréquentation assez nette depuis un ou deux ans nous réjouit mais pose un certain nombre de questions en terme de charge de travail aussi bien pour la médiathèque que pour la ludothèque. Ce n'est pas quelque chose qui n'est pas pris en compte dans nos discussions.

M. C. Furer - Président clôt la discussion sur l'aspect général et passe aux questions page par page, cette partie n'appelant aucune question, il propose de repasser une dernière fois à l'aspect général.

- M. L. Magnollay : on constate à la lecture de ce rapport que les personnes morales ont relativement bien rapporté à la Commune, qu'au moment de l'écriture de ce rapport on n'avait pas de réponse à cet événement extraordinaire. Est-ce que vous avez pu clarifier depuis si ce sera quelque chose de constant ou une exception ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : non, je reviendrai là-dessus dans mon rapport mais c'était une surprise au mois de novembre. Les surprises sont parfois bonnes parfois moins, je vous l'expliquerai après.

- M. C. Furer- Président : la parole n'étant plus demandée, je clos le débat et nous allons passer au vote. Je propose de voter en bloc les trois points du préavis à moins qu'une ou un membre du Conseil s'y oppose. Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter en bloc les conclusions du rapport.

Vote

- d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2023, ainsi que le bilan, tels que présentés ;
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière ;
- de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Adopté à la l'unanimité.

7. Préavis municipal n°04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget

M. E. Piguet lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. Furer - Président : je constate que la parole n'est pas demandée sur ce sujet, je vous propose donc de voter les conclusions en bloc, comme pour le point précédent, sauf si quelqu'un s'y oppose auquel cas je demande à cette personne de lever la main. Ce n'est pas le cas.

Vote

- de modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
« Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci. » ;
- de supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

Adopté à l'unanimité.

8. Rapport des déléguées au conseil intercommunal de l'ASSAGIE

Mme L. Jobin lit le rapport annuel à l'Assemblée, qui n'appelle pas de question.

9. Rapport du Président

Nous voici à la fin d'une année chargée pour notre Conseil.

En un an, nous nous sommes réunis à cinq reprises et avons traité neuf préavis sur :

- Des places dépose-rapide au Collège des Écureuils ;
- Le règlement communal sur l'usage du domaine public ;
- L'arrêté d'imposition 2024-2025 ;
- Le budget 2024 ;
- Les statuts de l'ASSAGIE ;
- Le règlement communal sur le financement des équipements communautaires ;
- L'installation de bornes de recharge électriques aux Communaux.

Et, à l'instant :

- Les comptes 2023 ;
- La modification des statuts du SIS Morget.

Le Bureau électoral s'est réuni à quatre reprises, une fois pour des votations fédérales, une fois pour des votations fédérales doublées d'une élection complémentaire à la Municipalité, et deux fois pour les élections fédérales : élections pour lesquelles nous avons fait appel à du personnel supplémentaire ainsi qu'à des jeunes de la Commune pour la saisie des bulletins. En règle générale, le bulletin unique facilite le dépouillement, même s'il y a encore des petites surprises. Je tiens à remercier le Bureau ainsi que notre huissier M. Mérinat pour leur efficacité, leur sérieux, et leur bonne humeur. Comme prévu, l'arrivée du scanner n'a en rien diminué la convivialité de ces dimanches matins.

La deuxième année n'a pas été plus calme que la première, et il n'y a pas vraiment eu d'effet de rodage. Il y a toujours des imprévus à gérer et de nouvelles subtilités, mais l'expérience se veut toujours très enrichissante. Nous venons de commencer avec la Commission consultative à plancher sur le règlement du Conseil, et c'est une tâche qui s'annonce très intéressante.

Nous avons été plusieurs à remarquer que la motivation du Conseil n'était pas toujours au rendez-vous et qu'il est souvent difficile d'avoir assez de candidats pour participer à une Commission. J'aimerais profiter de ce moment pour vous encourager à prendre une part active dans les diverses Commissions du Conseil. N'ayez pas peur de vous lancer même si le sujet n'est pas dans votre domaine de compétence ; les avis extérieurs amènent aussi leur lot de bonnes questions et permettent parfois d'étudier le préavis avec un angle inédit. Les Commissions sont aussi l'occasion de rencontrer les autres Conseillers dans une configuration plus restreinte, et de tisser de nouvelles relations. Enfin, les Commissions sont autant d'opportunités qui vous sont données pour approfondir les sujets qui touchent nos concitoyens. Donc je vous encourage plus que vivement à postuler aux diverses Commissions ou fonctions qui vous seront présentées.

La relation constructive que notre Conseil entretient avec sa Municipalité est une chance. Elle ne va pas de soi et j'aimerais que nous en soyons conscients. Je vous remercie tous pour votre travail et le sérieux de vos interventions, et je remercie aussi notre huissier, le greffe, la boursière, le personnel administratif et l'ensemble de la Municipalité pour votre aide et la qualité de nos échanges.

Enfin, je tiens à remercier très chaleureusement notre secrétaire pour son aide inestimable : préparation des séances et des dépouillements, réponses aux questions nombreuses et variées, rappel des échéances... Merci Fanny pour l'énergie que tu insuffles dans ce Conseil, pour l'efficacité de ton travail, et pour ta bonne humeur permanente.

10. Rapport du Syndic

Cette séance du Conseil communal marque la fin de la troisième année de la législature, les dossiers ne cessent d'arriver et la complexité est toujours au rendez-vous. Je ne reviendrai pas sur les préavis qui vous ont été soumis durant l'année 2023, votre Président les a déjà évoqués.

Le suivi de la construction de la salle triple a été une des activités principales de l'année, la mise à disposition des sociétés et des écoles a pu être effectuée en septembre pour la gymnastique et en octobre pour le restaurant scolaire et l'accueil de midi. Un engagement de tous les instants a été nécessaire pour aboutir au résultat que nous connaissons. Le PACom (Plan d'Affectation Communal) poursuit son petit bonhomme de chemin et est actuellement en étude préalable auprès des services cantonaux.

Nous continuons à oeuvrer pour améliorer les dessertes en transport public et avec le changement d'horaire, la ligne 722 aura encore une fois une amélioration et une nouvelle ligne a été créée : la 727, qui va offrir une alternative intéressante pour se rendre à la gare d'Allaman et à Aubonne en partant depuis Yens et retour. C'est un travail important pour convaincre des nécessités et pouvoir offrir une alternative en mobilité douce plus aboutie, nous continuerons nos efforts dans ce sens.

Le résultat comptable de 2023 et encore une fois très positif mais, car il y a un mais, ces rentrées exceptionnelles, que nous espérons pérennes, impactent significativement notre point d'impôt, ainsi que notre contribution à la péréquation et à la participation à la cohésion sociale. Ce qui veut dire que nous encaissons, mais que nous reversons une grande partie au Canton. La nouvelle NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise), a été votée par le Grand Conseil et nous allons analyser les effets pour notre Commune.

Mes remerciements vont à notre personnel communal pour tout l'engagement déployé quotidiennement au service de notre population, ainsi qu'à mes collègues de la Municipalité pour tout le travail accompli tout au long de cette année.

Mes remerciements également à vous mesdames, messieurs, les Conseillères et Conseillers ainsi qu'à votre Président et son Bureau pour la collaboration et le travail que vous accomplissez.

En espérant que l'été soit plus propice à la détente et au soleil que ces mois passés et nous permette de faire le plein d'énergie pour les prochains importants dossiers qui nous attendent. Bel été à vous toutes et tous.

11. Nomination du Président

- M. C. FÜRER - Président : comme de coutume la séance de juin comporte plusieurs élections-nominations à commencer par celle du Président. Pour ma part je désire me représenter à la présidence encore une année, afin de terminer la révision du règlement du Conseil, ou en tous cas de l'envoyer sur des bons rails, si vous me renouvez votre confiance bien évidemment. Pour cette élection je vais céder ma place à la première Vice-Présidente, Mme S. Thury, pour diriger cette élection.

- Mme S. Thury : j'ai le plaisir de présenter notre Président pour le renouvellement de sa candidature et je pose la question si d'autres personnes sont intéressées. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

M. C. FÜRER est élu par acclamation.

- M. C. FÜRER - Président : je vous remercie pour votre confiance renouvelée. Encore un an et puis nous changerons, c'est l'idée.

12. Nomination des Vice-Présidents

- M. C. FÜRER - Président : nous avons actuellement en première Vice-Présidente Mme S. Thury, et en second Vice-Président M. T. Jakob. Tous deux m'ont fait part de leur volonté de continuer à œuvrer au sein du Bureau qui fonctionne très bien, vous allez entendre souvent cette phrase de ma part ce soir, je ne peux que les recommander à vos votes. Mais comme pour toutes élections, celle-ci est ouverte à d'autres candidatures. Je vais commencer par l'élection de la première Vice-Présidence et demande s'il y a d'autres candidats que Mme S. Thury pour ce poste ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

Mme S. Thury est élue par acclamation.

Pour le poste de deuxième Vice-Président, y a-t-il d'autre candidature que M. T. Jakob ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

M. T. Jakob est élu par acclamation.

13. Nomination des scrutateurs

- M. C. FÜRER - Président : les scrutateurs sont élus pour une année et ne sont pas rééligibles. Mme R. Buchet et Mme S. Jara, actuellement scrutatrices suppléantes, désirent se présenter au poste de scrutatrices. Depuis l'arrivée du scanner, il faut savoir que les scrutateurs suppléants ne participent plus aux folles journées du dimanche. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

Mme R. Buchet et Mme S. Jara sont élues par acclamation.

14. Nomination des scrutateurs suppléants

- M. C. FÜRER - Président : les scrutateurs suppléants sont élus pour une année et sont rééligibles. Grâce au temps gagné par le scanner, vous aurez compris que les scrutateurs suppléants ne sont plus convoqués d'office pour le dépouillement des votations. Le Bureau actuel fonctionne de très bonne entente donc tout le monde a voulu continuer l'aventure. Mme C. Herzog et M. V. Payot, actuellement scrutateurs proposent leur candidature au poste de scrutateurs suppléants. À nouveau ces postes ne sont pas fermés à de nouvelles candidatures, le poste de scrutateur suppléant étant peut-être la meilleure opportunité pour rentrer dans le Bureau et pouvoir peut-être un jour participer à ces journées du dimanche. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

Mme C. Herzog et M. V. Payot sont élus par acclamation.

15. Nomination de la Commission de gestion

- M. C. FÜRER - Président : la Commission de gestion est actuellement composée de Mme V. Elamly, Mme P. Hitz-Leporti, Mme H. Laurent, et de M. F. Blanc, M. M. Corthay, M. G. Laville et M. R. Roussel. Plusieurs personnes ne peuvent plus être réélues ou m'ont indiqué ne pas se représenter pour un nouveau mandat dans cette Commission. Mme H. Laurent et M. M. Corthay m'ont fait part de leur désir de se représenter pour l'année prochaine. Nous sommes donc à la recherche de cinq personnes. Mme R. Buchet, M. J. Spring, M. T. Chiaravalloti, M. A. Groeneweg m'ont déjà communiqué leur intérêt pour cette Commission. Ce qui nous fait encore une place vacante et il peut y avoir plus qu'un candidat ou qu'une candidate, dans ce cas nous procéderons à une élection. J'attends vos propositions pour la Commission de gestion, qui est une des Commissions les plus intéressantes. Elle permet de découvrir énormément de choses sur la Commune. M. A. Mérimat se porte candidat. Y a-t'il d'autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

Mme H. Laurent, M. M. Corthay, Mme R. Buchet, M. J. Spring, M. T. Chiaravalloti, M. A. Groeneweg, M. A. Mérimat sont élus par acclamation.

16. Élection d'un délégué suppléant à l'ASSAGIE

- M. C. FÜRER - Président : Mme E. Glauser m'a fait part de sa volonté de se retirer de son poste de déléguée suppléante et Mme C. Herzog s'est proposée pour reprendre ce rôle. En sachant que si cela vous intéresse, vous devriez rester sur les rangs car nous allons bientôt devoir passer à quatre délégués de l'ASSAGIE quand les nouveaux statuts seront acceptés. Y a-t'il une autre candidature à ce poste ? Ce n'est pas le cas. Y a-t'il une opposition à ce qu'on procède à l'élection par acclamation ? Ce n'est pas le cas non plus.

Mme C. Herzog est élue par acclamation.

- M. C. Furer - Président : avant de procéder à l'assermentation de Mme M. Reist, je voudrais profiter de dire un petit mot pour Mme T. Séverin. Une démission en cours de législature n'arrive pas souvent mais ça me donne aussi l'occasion de remercier, au nom du Conseil, la Municipale sortante Mme T. Séverin.

Chère Tania, tu es entrée au Conseil communal en 2011 puis a été élue à la Municipalité en 2016. Au sein de ce collège, tu as eu la lourde charge de l'enfance, des écoles, de la sécurité sociale, des cultes et des naturalisations, et participé au CoDir (Comité de Direction) de l'ASSAGIE et de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay). Tu as enfin aussi largement contribué à l'essor des politiques de développement durable dans notre Commune, que ce soit par la création du Fonds de Développement Durable en 2019, ou le Plan Énergie et Climat Communal – le fameux PECC – l'année passée.

Ta nomination à la direction d'Addiction Suisse – ainsi qu'un tout récent maintien en ligue nationale C de tennis – ne te laissant malheureusement plus assez de temps pour ton mandat de Municipale, tu as démissionné au 30 juin 2024. Ce Conseil est donc ton dernier et nous tenions à te remercier pour toutes ces années de collaboration enrichissante et pour l'ensemble de tes treize années passées au service de notre Commune. Nous avons un petit présent de la part du Conseil.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : chère Tania, je ne pensais pas devoir te remercier si tôt dans la législature, mais les circonstances l'ont voulu ainsi. Je tenais à te dire le plaisir que nous avons eu, et je me fais ici le porte-parole également des collègues municipaux, de pouvoir travailler et collaborer avec toi sur de nombreux dossiers et te remercier pour ces huit années passées au sein du collège municipal, dans lequel tu as apporté toutes tes connaissances du domaine social qui sont larges.

Je ne vais pas faire une description exhaustive de toute ton activité, mais relever ton apport pour les écoles, l'accueil de jour des enfants, mais également pour tout l'engagement que tu as déployé pour la mise en place du fonds de développement durable et du PECC.

Bien entendu, nous regrettons ton départ, mais nous savons que tu vas apporter de la passion dans ton nouveau défi, comme tu l'as fait dans le cadre municipal.

Nous te souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction à la tête d'Addiction Suisse, et qui sait un jour peut-être, l'histoire a parfois des raccourcis, un retour.

- Mme. T. Séverin - Municipale : merci cher José, merci cher Christophe. À mon tour de dire quelques mots, c'est vrai que c'est un petit peu d'émotions ce soir, le fait de lâcher mon mandat, mais c'est aussi beaucoup de sérénité car je suis sûre qu'il sera entre de bonnes mains à l'avenir. Je pense que vous l'avez entendu, ce n'est pas par lassitude que je laisse mon mandat, c'est plutôt parce que j'ai eu une excellente opportunité professionnelle : quand j'ai fait le bilan de ce qui m'attend au niveau du travail et au niveau de ma famille, avec mes trois enfants qui sont encore à la maison, je me suis dit que c'était probablement possible de tout faire mais que c'était très peu probable de tout faire bien or je pense que dans la vie, quand on fait quelque chose il faut essayer de le faire bien et que quand on peut moins, il faut peut-être passer la main. On dit parfois que le rôle de Municipal c'est une formation continue permanente, pour moi cela a été très vrai. Au fil de

ces années j'ai vraiment appris à comprendre notre système politique de l'intérieur, je me suis confrontée parfois aux limites de l'autorité communale, on a lancé des idées et on a dû faire preuve de persévérance et de force de conviction pour arriver à les concrétiser, puis faire le suivi de leur mise en oeuvre. Toutes ces étapes réalisées dans une petite Commune ont été extrêmement enrichissantes aussi bien sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Aujourd'hui je pars bien sûr avec un petit pincement au cœur mais aussi avec la satisfaction d'avoir donné pendant une période où cela m'était possible mon temps et mon énergie pour la Commune. Ce rôle en lien avec les habitants de la Commune, avec les autorités locales, les autorités régionales, cantonales parfois m'a vraiment beaucoup apporté. À quelques jours de mon départ j'aimerais d'abord remercier tout d'abord mes collègues qui nous ont permis d'évoluer dans une ambiance toujours très constructive au fil de ces années et c'est extrêmement important à relever car je sais que ce n'est pas tout le temps le cas selon les Communes : un grand merci à vous quatre, j'ai vraiment énormément apprécié et vous m'avez beaucoup apporté. J'aimerais aussi remercier Christophe, notre Président, qui préside ce Conseil avec fermeté et humour parfois, à vous toutes et à vous tous pour votre implication pour notre Commune et puis bien sûr à tout le personnel communal, Sarah et Ingrid quinsont là ce soir, Jean-Marc qui est aussi là ce soir. Merci à vous et à tous les autres collègues qui font preuve de beaucoup d'engagement quand on a besoin d'eux, ils répondent toujours présents. Même si ce rôle de Municipale est sur le point de s'arrêter pour moi, je reste une habitante de la Commune et il est clair pour moi que l'engagement peut prendre toute sorte de formes, je serai toujours là.

Un bouquet de fleurs est remis à Mme T. Séverin, sous les applaudissements.

17. Assermentation d'une nouvelle Conseillère Municipale

- M. C. Furer - Président : après avoir reçu la démission de Madame M. Reist du Conseil communal au 30 juin et vérifié avec elle l'absence de degrés de parenté prohibés pour pouvoir siéger à la Municipalité (article 48 de la loi sur les Communes), nous allons pouvoir procéder à son assermentation en vue de sa prise de fonction au 1er juillet. Je prie Mme M. Reist de s'avancer et je demande à l'Assemblée de se lever.

« Madame Reist,

Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue et pourra vous attribuer. Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

- Mme. M. Reist : je le promets.

Un bouquet de fleurs est remis à Mme M. Reist, sous les applaudissements.

- M. C. FÜRER - Président : merci, vous pouvez vous asseoir, et regagner votre place. J'aimerais encore ajouter quelques mots :

Marianne, encore bravo pour ton élection. Membre du Conseil depuis 2016, tu y as été très active en participant notamment à la Commission de gestion ainsi qu'à de nombreuses Commissions ad hoc. Je suis convaincu que tu mettras autant de cœur au service de la Municipalité que tu as su le faire pour notre Conseil et je te souhaite plein de succès pour cette nouvelle aventure.

17. Propositions individuelles

- M. F. Chappuis : durant ma carrière j'ai assisté à moult réceptions. Lors de l'inauguration de la salle triple, j'ai été extrêmement impressionné par la qualité de l'organisation, de l'accueil de la part des officiels et de moult volontaires, avec une mention spéciale à M. V. Payot puisqu'il s'est révélé tout au long de l'exercice un maître brasseur. Je crois même que la Commission des finances, qui avait manifesté quelques doutes à l'époque, est à présent convaincue de l'ampleur et de l'utilité de cette salle.

- M. C. FÜRER - Président : je remercie M. Chappuis et j'ajoute que dans le cadre du Conseil, nous avons eu l'occasion de visiter la salle triple à plusieurs moments de sa vie : du socle béton à l'érection des murs jusqu'à la pose du toit. De voir cette salle avec du monde, de la joie, c'était quelque chose de très réussi.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la séance, invite l'Assemblée à se joindre au repas de fin d'année offert par la Municipalité chaleureusement remerciée et souhaite un bel été à toutes et à tous.

Séance levée à 20h04.

Prochaine séance :
30 septembre 2024 - 20h00

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

